

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990918 – AFR 17/13/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 168/99 (AFR 17/12/99 du 26 novembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE « DISPARITION » / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

CAMEROUN	M. Tchambou
-----------------	--------------------

Londres, le 3 décembre 1999

M. Tchambou a été ramené à la gendarmerie de Maroua dans la province de l'Extrême-Nord. Il ne semble pas avoir été maltraité et il est désormais autorisé à recevoir des visites.

Membre du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), organisation non gouvernementale, M. Tchambou a été arrêté le 21 novembre 1999 par la gendarmerie, à Maroua. Amnesty International a commencé à s'inquiéter pour sa sécurité lorsqu'il a été transféré le même jour à la brigade antigang, unité spéciale des services de sécurité, pour y être incarcéré au secret.

Les membres du MDDHL sont sans cesse menacés et harcelés en raison des enquêtes qu'ils mènent sur les centaines d'exécutions de suspects de droit commun par la brigade antigang.

M. Tchambou n'a été inculpé d'aucune infraction et on ignore pour quelle raison il a été arrêté. Il pourrait avoir été appréhendé uniquement en raison des liens qu'il entretient avec le MDDHL.

ACTION RECOMMANDÉE SUPPLÉMENTAIRE : télégramme / courrier électronique / fax / aérogramme / lettre par avion (en français ou en anglais) :

– continuez à demander pour quelles raisons M. Tchambou, membre du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et des libertés (MDDHL), a été arrêté à Maroua, dans la province de l'Extrême-Nord, le 21 novembre 1999 ;

– exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, s'il s'avère que cet homme a été appréhendé uniquement en raison de ses liens avec le MDDHL et de son engagement en faveur des droits humains ;

– demandez instamment que sa sécurité soit assurée pendant sa détention.

APPELS À :

<p>Ministre d'État chargé de la Défense :</p> <p>M. Amadou Ali Ministre d'État délégué à la Présidence chargé de la Défense Palais de la Présidence 1000 Yaoundé République du Cameroun</p> <p>Télégrammes : Ministre d'État Défense, Présidence, Yaoundé, Cameroun Fax : 237 20 33 06 Courriers électroniques: celcom@camnet.cm Formule d'appel : Monsieur le Ministre d'État,</p>	<p>Délégué général à la Sûreté nationale :</p> <p>M. Luc René Bell Délégué général à la Sûreté nationale Sûreté nationale 1000 Yaoundé République du Cameroun Fax : 237 20 11 33 (via le Ministère des Affaires étrangères) Formule d'appel : Monsieur le Délégué général,</p>
<p>Ministre de la Justice :</p> <p>M. Laurent Easo Ministre de la Justice, Garde des Sceaux Ministère de la Justice 1000 Yaoundé Cameroun</p> <p>Fax : 237 22 01 97 Courriers électroniques: celcom@camnet.cm Formule d'appel : Monsieur le Ministre,</p>	

COPIES À :

Journaux : – <i>Le Messenger</i> Fax : 237 42 02 14		– <i>Cameroon Tribune</i> Fax : 237 30 43 62
ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cameroun dans votre pays.		

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*